

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 24 septembre 2020 autorisant la cession de la parcelle cadastrée ZK 84p, d'une surface de 3893m² à Vauchelles-les-Quesnoy, à la SCI IMOP,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Thierry LE MAUFF**, Responsable d'Agence Abbeville-Vallée de la Bresle, à l'effet de signer la promesse de vente de la parcelle cadastrée ZK84p à Vauchelles-les-Quesnoy, d'une superficie de 3893 m² pour un montant de 330 905 € HT, au profit de la SCI IMOP.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 25 novembre 2020

Philippe HOURDAIN
Président

